

COMPTE-RENDU
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du Jeudi 27 mars 2025 à 09h00
Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen

Personnes présentes :

Agnès GRONDIN
Stéphanie L'HARIDON
Michelle CREACH
Maggy CONAN
Nicole BIHAN
Virginie KERBRAT
Amélie JOUIN
Sébastien DANIC
Nolwen LE ROUX
Benoit QUEMENER
Elen LE GALL
Appoline YEOMAN
David GUEGUEN
Julien JEGO
Mathilde OLAYA

Questions CGT
Questions transversales

1. Pouvez-vous nous indiquer la procédure pour déclarer un accident de travail ?
Nous avons connaissance que les démarches ne sont pas les mêmes suivant les services et les sites.

Réponse Direction :

La procédure de déclaration d'un accident de travail est identique pour tous les sites de la Fondation. Le salarié, témoin éventuel et le responsable de service doivent remplir le formulaire de déclaration interne d'accident de travail. Ce formulaire est ensuite transmis au service des Ressources Humaines pour déclaration auprès de la CPAM et transmis à la CSSCT.

2. Nous réclamons que les responsables de sites soient présents sur toute la durée de la commission pour son bon déroulement comme c'était le cas auparavant.

Réponse Direction :

Les responsables de site pourront être présents, sauf circonstances exceptionnelles, afin de répondre aux questions transversales ainsi qu'à celles relatives à leurs pôles d'activité.

3. Nous avons déjà posé la question pour des salariés en CDD qui ont un contrat à temps plein et n'effectuent pas leurs heures. Nous demandons de fournir le temps de travail prévu à leur contrat.

Réponse Direction :

Un rappel sera fait à l'encadrement afin de veiller à ce que le temps de travail prévu dans les contrats des salariés en contrat à durée déterminée soit respecté.

4. Si un salarié prend son véhicule personnel pour un trajet entre 2 sites sur son temps de travail, en cas d'accident, quelle assurance prend en charge les dommages ?

Réponse Direction :

L'utilisation des véhicules de service est à privilégier.

Cependant, si un salarié doit utiliser son véhicule personnel pour un déplacement entre deux sites durant son temps de travail, les sinistres subis ou causés par ce véhicule sont couverts par le contrat "automission" de l'assurance de la Fondation, sous réserve de la réalisation d'un ordre de mission.

5. Nous réclamons que les réunions de services pour les équipes de nuit soient organisées sur leur temps de travail ou avant leur prise de service.

Réponse Direction :

Une organisation adaptée par site et par service sera étudiée en concertation avec les salariés concernés.

6. Pouvez-vous nous dire si les salariés peuvent bénéficier des congés événements familiaux pendant les repos de roulement ? Y a-t-il un critère d'ancienneté pour en bénéficier ?

Réponse Direction :

Dès lors que l'événement a lieu un jour où le salarié n'est pas présent à son poste de travail en raison de son planning (repos hebdomadaire ou repos de roulement), il peut bénéficier de jours de congés conventionnels dans un délai raisonnable de 15 jours, sans condition d'ancienneté.

7. Pouvez-vous nous rappeler le décompte des congés payés pour les salariés ayant posé une semaine de CP à cheval sur l'année 2024 et 2025 ?

Réponse Direction :

Les repos de roulement acquis en 2025 doivent être pris avant le 31 décembre 2025. Les repos de roulement de 2026 pourront être posés durant la première semaine de 2026.

Il sera possible de poser des congés payés de 2025 durant la première semaine de 2026, conformément à la note d'information relative à la planification des congés payés et repos de roulement pour la seconde période de 2025.

8. Quand seront commandées et réceptionnées les chaussures professionnelles des salariés de la fondation ?

Réponse Direction :

Les salariés choisiront leurs chaussures lors d'un essai prévu en mai, les commandes seront ensuite effectuées. En cas de besoin urgent, des chaussures de remplacement pourront être fournies.

9. Pouvez-vous faire une note d'info indiquant les personnes référentes à la gestion des badges par site et par service pour que les salariés puissent se référer aux bonnes personnes en cas de difficultés d'accès ?

Réponse Direction :

La gestion des badges est assurée par les services techniques, avec des référents désignés sur chaque site. Une note d'information sera prochainement diffusée.

10. Pouvez-vous mettre à jour l'affichage obligatoire concernant les référents handicaps ? (Demande de septembre 2024)

Réponse Direction :

L'affichage sera actualisé dès la confirmation du nouveau référent handicap.

Questions Pôle Sanitaire

11. Quel est le ratio patient / soignant au SMR locomoteur jour et nuit sur le site de Roscoff?

Réponse Direction :

En hospitalisation complète (30 lits), l'équipe de jour est composée de trois infirmiers et trois aides-soignants. La nuit, un infirmier est présent. Deux agents des services hospitaliers complètent l'équipe.

En hospitalisation à temps partiel commun, l'équipe de jour comprend un infirmier et un aide-soignant.

12. Comptez-vous mettre à l'affichage le poste d'ASH du SSNA de Roscoff qui a été transféré dans le pool il y a un bon moment ?

Réponse Direction :

Aucun poste n'est à pourvoir, un temps d'agent du SMR Nutritionnel et Respiratoire a été réaffecté au pool dans le cadre d'une réorganisation.

13. Tous les salariés de nuits à temps partiels choisis du site de Roscoff ont-ils une trame correspondante à leur temps de travail sur équitime ?

Réponse Direction :

Les salariés de nuit à temps partiel des SMR Neurologie et Nutritionnel et Respiratoire ne disposent pas de grille horaire correspondant à leur temps de travail. Leur mise à jour est prévue prochainement.

14. Comment expliquez-vous qu'un AS de nuit de pédiatrie de Roscoff ait été amené dans 2 autres services le 8 février (neurologie et cardiologie) alors qu'il y avait un patient Halo dans le service ?

Réponse Direction :

Cette décision a été prise dans un contexte particulier par le cadre de garde lors d'un week-end, faute de pouvoir trouver un remplaçant.

15. Il a été évoqué une mise en place des tablettes pour les ASI et ASL sur le site Brest, Quand sera-t-il mis en place ?

Réponse Direction :

Cette organisation requiert un investissement inscrit au budget 2025. Une fois ce budget validé, nous pourrions planifier les dates de mise en place.

16. Quand sera mis à l'affichage le poste à 0,80 ETP AS de cardiologie de Roscoff qui avait été gelée en 2022 ?

Réponse Direction :

Ce temps est actuellement attribué au service Polyvalent de Saint Luc. Le transfert de St Luc vers Perharidy nous conduira à repenser l'organisation. Par conséquent, ce poste ne sera pas mis à l'affichage dans l'immédiat.

17. Les CP sont-ils pris en compte pour l'alimentation des comptes de pénibilités ?

Réponse Direction :

Les congés payés ne sont pas comptabilisés dans l'alimentation des comptes de pénibilité.

18. Nous demandons que la modification du compteur temps suite à une demande de baisse de temps de travail soit effectuée, erreurs récurrentes de paie suite au compteur temps pas à jour.

Réponse Direction :

Cette situation n'est pas liée au compteur d'heures, mais à une erreur de saisie d'une absence en janvier, ayant entraîné une erreur de calcul des cotisations. La régularisation a été effectuée.

19. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi les ASH du service bio nettoyage du site de Roscoff font les remplacements d'AS de l'hôpital de jour pendant les congés et ponctuellement en remplacement de l'aide balnéo alors que les communs sont en sous-effectifs ?

Réponse Direction :

Le remplacement de l'aide-soignant de l'hôpital de jour est réalisé lorsque l'effectif des communs le permet. Sinon, l'intervention se limite à un soutien aux infirmiers pour le bio nettoyage des chambres.

Concernant le remplacement en balnéothérapie, il a été assuré par un salarié en contrat à durée déterminée durant 15 jours.

20. Pourquoi il n'y a-t-il pas eu de note d'information suite au changement d'encadrement du service Bio-nettoyage de Roscoff ?

Réponse Direction :

Une communication a été réalisée auprès des équipes concernées.

21. Pourquoi les horaires des AS Hublo sont-ils différents des autres AS le week-end sur le site de Saint Luc ? (12h45 au lieu de 14h15)

Réponse Direction :

Les modifications horaires ont été apportées.

22. Quand ferez-vous le nécessaire pour les sonnettes des chambres du polyvalent qui étaient auparavant en pédiatrie de Ty Yann ? (Les boîtiers sonnent toujours en pédiatrie)

Réponse Direction :

Le devis a été signé et une date d'intervention nous sera prochainement proposée.

Questions Pôle Médico-Social

23. Suite au départ du médecin coordinateur, sur le site Saint Vincent Lannouchen, pour la fin d'année 2025, son poste sera-t-il remplacé ? Si oui, sera-t-il sur le même temps de travail ?

Réponse Direction :

Nous vous confirmons que ce poste sera remplacé.

24. Quand comptez-vous sécuriser la porte des vestiaires de Keraudren ? (Digicode enlevé car défectueux, signalé depuis 2 mois)

Réponse Direction :

Le digicode défectueux sera remplacé par des poignées à lecteur de badge afin de sécuriser l'accès aux vestiaires des EHPAD, comme cela est déjà le cas dans d'autres services de la Fondation.

Avant l'installation des nouvelles poignées, une communication sera faite auprès des équipes et chaque salarié recevra un badge d'accès.

Questions Pôle Ressources

25. Suite à la question 21 de Décembre, avez-vous réévalué la charge de travail du service économique ?

Réponse Direction :

La charge de travail du service économique a été réévaluée, un poste sera créé prochainement.

26. Pouvez-vous indiquer les heures de retour de chariot pour la vaisselle sale sur le service de Roscoff ?

Réponse Direction :

Les chariots de vaisselle sale doivent être retournés avant 13h30 et avant 19h45.

27. Suite à la question 25 de la commission de Novembre 2024, pouvez-vous nous dire si les JO ont toujours un impact sur les délais de livraison ? Pouvez-vous nous donner une date de réception ? (demande faite depuis février 2024)

Réponse Direction :

Toutes les tenues ont été commandées et leur réception est prévue prochainement.

28. Pouvez-vous mettre une note d'information pour la procédure des bons de travaux sur Gediweb et rendre le site accessible de l'extérieur pour permettre aux salariés qui n'ont pas l'accès en interne ?

Réponse Direction :

Une procédure pourra être diffusée, mais l'accès à Gediweb depuis l'extérieur ne semble pas nécessaire, tous les sites disposant déjà d'un accès.

29. Avez-vous mis en place les cartes carburants dans les véhicules manquants de Brest ?

Réponse Direction :

Les cartes carburant ont été mises en place sur les sites de Brest et Quimper.

30. Où en est le recrutement du chef d'équipe du service technique des Sites de Landivisiau et Brest ?

Réponse Direction :

Le processus de recrutement est en cours, les premiers entretiens ont eu lieu.

Questions SUD
Questions transversales

31. Pour faire suite à votre réponse à notre question n°30 de la commission de réclamations du mois de janvier, pouvez-vous nous rappeler quelles sont les conditions d'attribution de la prime de solidarité exceptionnelle pour un salarié de jour qui accepte de faire un remplacement de nuit ?

Réponse Direction :

Les conditions d'attribution sont les mêmes que celles de l'indemnité de solidarité exceptionnelle accordée aux salariés de nuit (chaque jour de la semaine, pour le remplacement d'une absence imprévue).

32. Pouvez-vous faire un rappel concernant les règles de décompte des heures de travail d'un professionnel, lors d'un déplacement pour une formation et hors formation (journée de travail classique) ?

Réponse Direction :

Les règles de décompte des heures sont les mêmes, que le déplacement soit effectué dans le cadre d'une formation ou pour une journée de travail ordinaire. Lorsque le temps de trajet est supérieur à 20 minutes, une heure de dépassement donne droit à 30 minutes de récupération et une demie heure de dépassement donne droit à 15 minutes de récupération, avec un plafond de trois heures maximum pour chaque trajet.

Avant tout déplacement, le salarié doit compléter un ordre de mission via le logiciel Bluemedi.

33. Avez-vous fait remonter aux différentes entreprises de travaux d'être vigilants car plusieurs salariés se sont retrouvés avec leurs pneus crevés sur les parkings du site de Perharidy ?

Réponse Direction :

Ce point est régulièrement rappelé par le responsable des projets immobiliers lors des réunions de chantier hebdomadaires.

34. Certains salariés ayant fait une demande concernant la rétroactivité de leurs congés payés suite à un arrêt de travail, n'ont pas reçu d'accusé de réception du service des ressources humaines. Pourriez-vous leur adresser une réponse ? Avez-vous pu traiter certains dossiers ?

Réponse Direction :

Une réponse a été adressée à tous les salariés ayant adressé une demande relative à la rétroactivité des congés payés.

35. Les salariés qui envoient un mail aux services des ressources humaines ne savent pas si leur demande est prise en compte, pourriez-vous leur envoyer un message de bonne réception ?

Réponse Direction :

Nous allons étudier la faisabilité d'une réponse automatique.

Les salariés dont la demande ne peut être traitée immédiatement seront informés qu'elle le sera dans un délai de 15 jours.

36. Il semblerait que les séjours aidants/aidés ne puissent pas avoir lieu cette année. Pouvez-vous nous en donner les raisons ?

Réponse Direction :

L'expérimentation nous permettant d'organiser des séjours de répit pour les binômes aidants-aidés a pris fin le 31 décembre 2024. Bien que la loi visant à pérenniser ces séjours ait été adoptée, nous devons désormais attendre la publication des décrets d'application. Une autorisation de l'ARS sera ensuite requise. Les délais pour ces étapes étant incertains, nous ne pourrons pas organiser de séjours de répit en 2025.

37. Certains salariés ont été restreints dans la pose de temps choisis, pas plus de 4 semaines. Cela ne correspond pas à nos accords d'entreprise. Nous vous demandons de les respecter.

Réponse Direction :

Les salariés soumettent leurs demandes de temps choisi via le formulaire prévu à cet effet. Après transmission au service des ressources humaines, les demandes sont ensuite validées ou non par les responsables de service. Un rappel a été fait à l'encadrement à ce sujet.

38. Les congés payés ont-ils tous été validés ? Pourriez-vous nous dire quels sont les besoins en termes de remplacement et où en sont les recrutements ?

Réponse Direction :

Les besoins en remplacement ont été identifiés sur les différents sites. Les recrutements sont en cours, notamment à travers des job datings (interne et externe), des échanges avec les institutions de formation et France Travail.

39. Les accords d'entreprise concernant les dispositions particulières sur l'organisation du temps de travail et sur les salariés de nuit ne sont pas accessibles sur l'espace salarié et sur l'espace élus. Pouvez-vous y remédier ?

Réponse Direction :

Ces accords sont bien disponibles sur l'Intranet.

40. Il semblerait que l'espace culturel/ bibliothèque ne puisse plus être accessible d'avril à décembre 2025. Pourriez-vous nous dire où ils vont être localisés ? Si aucun lieu n'est adapté, avez-vous envisagé de louer un préfabriqué ou une autre structure modulaire pour l'accueillir ?

Réponse Direction :

Une étude de réimplantation est en cours, des échanges ont lieu avec le service concerné.

41. Pourriez-vous nous communiquer les consignes de pose de CP par service de soins pour les IDE et AS sur la fondation ? Quels sont les ratios par service ?

Réponse Direction :

L'organisation varie selon les services. Dans certains d'entre eux, il est demandé qu'environ un tiers des salariés en contrat à durée indéterminée ou à « durée déterminée long » soit présent.

42. Suite à la question n° 32 de la dernière commission concernant le bilan des casiers non utilisés dans les vestiaires, pouvez-vous nous dire si une date a été posée ?

Réponse Direction :

Un affichage sera mis en place à partir du 16 avril, et l'ouverture des casiers est programmée pour le 14 mai.

43. Suite à la question n° 33 de la dernière commission, la serrure des WC de l'HTP commun a bien été changée mais celle-ci peut toujours s'ouvrir dans les deux sens même si quelqu'un est à l'intérieur. Pouvez-vous revoir cette installation ?

Réponse Direction :

Une nouvelle intervention des services techniques est prévue.

Questions Pôle Sanitaire

44. Pouvez-vous faire des travaux d'insonorisation dans les nouveaux bureaux des diététiciennes afin de préserver la confidentialité ?

Réponse Direction :

Une réunion sera organisée avec les salariés concernés afin d'évaluer les besoins en insonorisation.

45. Pourriez-vous nous dire pourquoi certaines AS du polyvalent de Roscoff finissent à 12h45 alors que la charge de travail est très lourde ? Aucune possibilité de manger, d'assister aux transmissions et de faire des écrits dans les dossiers.

Réponse Direction :

Les modifications horaires ont été apportées.

Questions Pôle Ressources

46. A notre question n°41 de la commission de réclamations du mois de Janvier, vous nous aviez répondu que vous alliez vérifier si du salpêtre avait apparu sur le mur des archives. Quelles mesures ont été prises ?

Réponse Direction :

L'entretien du mur concerné est programmé avec l'application d'une peinture spécifique.

47. Où en est le recrutement pour le remplacement du salarié qui effectue un temps entre à la pharmacie et un temps aux services techniques en tant que chauffeur ?

Réponse Direction :

Le recrutement pour le poste à la pharmacie est toujours en cours.

48. Y a-t-il eu un recrutement pour remplacer le départ à la retraite d'un des chauffeurs de Roscoff ?

Réponse Direction :

Actuellement, trois chauffeurs sont en poste, un en contrat à durée indéterminée et deux en contrat à durée déterminée. Suite à la fermeture de la partie sanitaire de St Luc, les besoins en chauffeurs devraient diminuer pour atteindre environ 0.8 ETP.

49. Pourriez-vous élargir les droits d'autorisations pour que tous les chauffeurs puissent récupérer les recommandés à la poste et l'argent à la caisse d'épargne ?

Réponse Direction :

Nous allons étudier cette possibilité, notamment avec le service comptabilité.

50. Pouvez-vous nous donner la date d'ouverture du cabinet dentaire de Roscoff ? A partir de quand va débuter la prise de rendez-vous ?

Réponse Direction :

Les dates d'ouverture du cabinet dentaire et de prise de rendez-vous ne sont pas arrêtées.

51. Nous comprenons la démarche écologique de remplacer les pochettes plastiques par des pochettes cartonnées aux archives, mais celles utilisées actuellement ne conviennent pas. Les salariés sont obligés de les agraffer sur les côtés afin qu'elles soient fermées, ce qui entraîne des blessures lorsque les salariés doivent récupérer les pochettes sur les étagères. Quelles solutions pouvez-vous apporter ?

Réponse Direction :

Le service économique a été informé le 21 mars et a aussitôt contacté le fournisseur. Nous sommes en attente de sa réponse et des solutions proposées.

52. Certains professionnels ont dû déménager leurs bureaux dans la précipitation dans le cadre des opérations tiroirs (veille pour le lendemain, voir le jour même). Nous vous demandons de prévenir bien plus en amont les salariés qui vont déménager prochainement afin que ceux-ci puissent s'organiser (ex : consultations externes).

Réponse Direction :

Des échanges réguliers ont lieu avec les équipes des consultations externes afin d'organiser au mieux leur transfert.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le mardi 22 avril à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le jeudi 17 avril 2025 à 12h00